

## Formation

# REGULATION ECONOMIQUE ET INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE

REF : 2022-FC-02

### CONTEXTE

Les secteurs électriques des pays d'Afrique de l'ouest sont confrontés à une croissance de la demande soutenue par le développement économique, le processus d'urbanisation, et le dynamisme démographique. A ces facteurs s'ajoutent les enjeux de la protection de l'environnement et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il va de soi que le renforcement de l'offre, et donc la poursuite du développement sectoriel est nécessaire pour y répondre. Cette exigence pousse les pays à repenser la stratégie de développement de leur secteur électrique. La tendance qui s'est affirmée depuis plus de deux décennies concerne la restructuration, plus ou moins profonde selon les cas, du secteur électrique. Les principaux objectifs visés sont :

- l'adéquation entre l'offre et la demande d'électricité à court, moyen et long terme
- le développement de l'accès à l'électricité des populations vivant en zone rurale
- l'exploitation des énergies renouvelables et la diversification subséquente du mix électrique
- ...

Face à ces objectifs et aux besoins d'investissements significatifs qu'ils engendrent, se dressent les contraintes budgétaires des Etats, et avec elles l'impossibilité d'asseoir le financement du développement souhaité sur les seules ressources publiques. Par conséquent, les réformes institutionnelles déjà mises en œuvre, ou à venir, visent aussi et surtout à encourager les investissements privés dans le secteur électrique : plusieurs pays ont ouvert leur secteur électrique aux investisseurs privés, notamment le segment de la production d'électricité. Les dispositions ont été prises par la plupart des pays (individuellement ou dans le cadre des communautés régionales) pour permettre l'expression des forces du marché. Plus globalement, le cadre légal et réglementaire a été presque partout repensé en vue de favoriser l'efficacité du secteur et attirer les investissements privés.

Ces transformations se traduisent, en matière de gestion et de pilotage du secteur, par l'émergence de nouvelles logiques dont en particulier la mise en place d'un régulateur sectoriel. Elles engendrent un besoin de renforcement des capacités des acteurs du secteur, voire d'acquisition de compétences nouvelles. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette formation.

### OBJECTIFS

Cette formation permettra aux participants :

- d'appréhender les réformes institutionnelles comme une stratégie de développement sectoriel

- de comprendre les modèles d'organisation sectorielle et les modèles de marché émergents
- d'identifier les leviers d'attractivité pour l'investissement privé en fonction des spécificités des modèles de marché et des logiques de développement sectoriel
- de connaître les méthodes et les outils existants pour la tarification de l'électricité
- de connaître les modèles existant en matière de régulation tarifaire et d'appréhender les éventuelles évolutions de la réglementation.

## CONTENU

Il est indispensable de doter les participants d'outils leur permettant, d'une part, de mieux comprendre les réformes mises en œuvre dans leur contexte, et d'autre part, d'identifier les potentielles pistes d'amélioration ou de progrès. Pour ce faire, le contenu de cette formation est le suivant :

- Paradigme de la libéralisation dans la gestion du secteur de l'électricité
- Aspects organisationnel et institutionnel de la régulation
- Tarification dans le secteur électrique
- Régulation tarifaire
- Régulation économique et investissement privé

Des exemples et des études de cas illustreront les thèmes abordés dans les présentations. Après chaque présentation un temps sera consacré aux questions réponses.

## PUBLIC CIBLE

- Cadres en charge de la régulation au sein du ministère de l'énergie ou d'organismes publics spécialisés dans le développement des infrastructures
- Cadres en charge des fonctions supports au sein d'organe de régulation : économiste, financier, juriste...
- Chargé-e-s d'études au sein des opérateurs
- Cabinet d'avocats et bureaux d'études spécialisés, ou souhaitant développer une activité de conseil en régulation économique de l'énergie
- Cadres exerçant au sein d'associations de défense des consommateurs d'électricité.

## DUREE

### ***5 jours de formation***

- Cours, études de cas, travaux pratiques sous forme d'atelier
- Sortie pédagogique

## COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 900 000 F CFA par personne.

Ce prix comprend :

- Les frais de participation à la formation,
- La pause-café,
- La documentation
- L'attestation de formation

## **DATES ET LIEU DE LA FORMATION**

Du 10 au 14 octobre 2022  
Dakar (Sénégal))

## **CONTACTS**

### **Dakar (Sénégal)**

**CESAG : Bd Gal De Gaulle x Malick SY, BP 3802 Dakar / Tél. : (221) 33 839 73 60**

[seminaires@cesag.edu.sn](mailto:seminaires@cesag.edu.sn) - [www.cesag.sn](http://www.cesag.sn)

### **Lyon (France)**

**IAD : 13 Rue Edison - 69500 BRON- Tél +33 (0)6 10 45 25 67**

[contact@iad-developpement.org](mailto:contact@iad-developpement.org) - [www.iad-developpement.org](http://www.iad-developpement.org)